



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



## ***Le rôle des parlements dans la promotion de l'égalité des sexes grâce à la technologie***

Réunion parlementaire organisée par l'Union interparlementaire (UIP) et ONU Femmes à l'occasion de la 67<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme

**7 mars 2023**

**(Siège de l'ONU, Salle du Conseil économique et social, New York)**

# **Rapport**

# Sommaire

Présentation générale.....	3
Rapport de la réunion .....	5
Allocutions d'ouverture .....	5
Séance 1 : Autonomiser les femmes et les filles grâce à la technologie, y compris dans les processus décisionnels .....	6
Séance 2 : S'attaquer à la violence sexiste en ligne et facilitée par la technologie, y compris dans les sphères publique et politique.....	10
Nouvelles données et ressources concernant la représentation des femmes dans la prise de décisions politiques.....	15
Conclusion.....	18

## Présentation générale

La Commission de la condition de la femme est le principal organisme politique mondial exclusivement consacré à l'égalité des sexes et à la promotion des droits des femmes. À l'occasion de sa session annuelle, elle évalue les progrès accomplis et ceux restant à accomplir, détermine les priorités futures et élabore de nouvelles politiques sur des sujets précis en lien avec l'égalité des sexes.

Le thème considéré comme prioritaire pour la 67<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme, qui a eu lieu en 2023, était *L'innovation, le changement technologique et l'éducation à l'ère numérique pour réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles*.

La Réunion parlementaire annuelle organisée depuis plus de 10 ans par l'UIP et ONU Femmes offre aux parlementaires une enceinte leur permettant de contribuer aux travaux de la Commission et de faire en sorte que les questions qu'elle aborde chaque année incluent une perspective parlementaire. En 2023, le thème de la Réunion parlementaire était *Le rôle des parlements dans la promotion de l'égalité des sexes grâce à la technologie*.

La technologie peut être un outil puissant au service de l'égalité des sexes. La transformation numérique que traversent les sociétés partout dans le monde a fourni aux gens de nouveaux moyens d'accéder à l'information et aux services et de participer à toutes les sphères de la vie. Toutefois, des écarts entre les sexes persistent à l'échelle mondiale en matière d'accès, d'accessibilité économique et de connaissances technologiques. De plus, la transformation numérique ne s'opère pas au même rythme partout dans le monde, et les femmes et les filles, en particulier, sont laissées pour compte à plusieurs égards. En effet, leur accès à Internet est souvent moins bon en termes de sécurité et de coût. En outre, tandis que les écosystèmes d'innovation sont largement dominés par les hommes, les femmes sont très rarement impliquées dans la création, la conception et la promotion des technologies, ainsi que dans la prise de décision en la matière. Enfin, les préjugés sexistes sont ancrés dans les technologies d'intelligence artificielle (IA). La conjonction de ces facteurs tend à exclure davantage encore les femmes et les filles des espaces en ligne, et favorise ou aggrave la violence fondée sur le genre en ligne.

Alors que la technologie évolue rapidement, les parlements sont mis à contribution pour susciter des débats publics informés et adopter des politiques en vue d'exploiter les possibilités offertes par la technologie, tout en veillant à ce qu'elle respecte les droits de l'homme, ne porte préjudice à personne et ne laisse personne de côté. Il faut saisir l'occasion qui se présente aujourd'hui de prendre en compte les questions de genre et de promouvoir la participation des femmes et des filles dans la conceptualisation, la mise au point et le déploiement des technologies numériques.

La pandémie de COVID-19 a accéléré la transformation numérique des parlements et les a amenés à innover, en particulier avec la mise en place de réunions de travail en ligne et hybrides, tant en séance plénière qu'en commission. Les parlements explorent aujourd'hui dans quelle mesure les modes de travail hybrides en ont fait des espaces de travail plus modernes, plus sensibles au genre et plus attentifs aux contraintes de la vie familiale.

Ces thèmes ainsi que d'autres questions prioritaires ont été au cœur de la Réunion parlementaire organisée par l'UIP et ONU Femmes à l'occasion de la 67<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme. Lors de cette réunion, les parlementaires ont été amenés à :

- apporter un éclairage parlementaire aux discussions de la 67<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme sur l'utilisation de la technologie au service de l'égalité des sexes ;
- partager des pratiques prometteuses pour ce qui est d'autonomiser les femmes et les filles grâce à la technologie, de lever les obstacles structurels qui entravent leur accès à celle-ci et de combattre la violence contre les femmes et les filles facilitée par la technologie ;
- examiner les moyens de mettre le potentiel de la technologie au service de modalités de travail parlementaire plus inclusives et plus sensibles au genre ; et
- échanger avec leurs pairs et des experts sur les mesures leur permettant d'approfondir leur travail dans ces domaines.

La réunion a rassemblé **75** parlementaires (**69** femmes et **6** hommes) de **25** pays, ainsi que **40** observateurs (personnel parlementaire, responsables gouvernementaux et représentants de la société civile et d'organisations internationales). Des parlementaires du monde entier ont pris la parole à l'occasion des deux séances de travail et des discussions encadrées par une modératrice.

**Réunion parlementaire à l'occasion de la 67<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme sur le thème *Le rôle des parlements dans la promotion de l'égalité des sexes grâce à la technologie.***

**Présidentes de séance :** Mme Véronique Riotton (France), parlementaire et membre du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP, et Mme Lia Quartapelle (Italie), parlementaire et membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP.

**Déclarations liminaires :** Mme Véronique Riotton (France), parlementaire et membre du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP ; M. Duarte Pacheco, Président de l'UIP ; Mme Sarah Hendriks, Directrice de la Division des programmes, des politiques et des affaires intergouvernementales, ONU Femmes.

**Modératrice :** Mme Anne-Marie Goetz, Professeure à l'Université de New York et membre de la Commission pour l'égalité des sexes de la ville de New York.

**Intervenants de la séance 1 :** Mme Nicole Ameline, membre du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF) ; Mme Caitlin Kraft Buchmann, Directrice générale et fondatrice de *Women at the Table* ; M. Bojan Glavašević (Croatie), parlementaire ; Mme María José Pizarro Rodríguez (Colombie), sénatrice ; M. Andy Williamson, Chercheur principal, Centre pour l'innovation au parlement (CIP), UIP.

**Intervenants de la séance 2 :** Mme Reem Alsalem, Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences (message vidéo) ; Mme Kathleen Sherwin, Chargée principale de la stratégie et de l'engagement, Plan International ; Mme Rebecca Kuperberg, Chercheuse indépendante ; Mme Neema Lugangira (République-Unie de Tanzanie), parlementaire ; Mme Frances Fitzgerald, membre du Parlement européen.

**Intervenants de la séance sur les nouvelles données et ressources :** Mme Patricia Ann Torsney (Cheffe du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU à New York) ; Mme Lana Ackar (Spécialiste des politiques en matière de participation politique, ONU Femmes) ; Mme Caitlin Kraft Buchmann, Directrice générale et fondatrice de *Women at the Table*.

# Rapport de la réunion

## Allocutions d'ouverture

**Mme V. Riotton** (parlementaire, France) a souligné qu'ONU Femmes et l'UIP avaient la même conviction que sans parlementaires engagés et sans parlements sensibles au genre, aucun progrès ne pourrait être réalisé en matière d'égalité des sexes. Elle a déclaré que la réunion parlementaire de ce jour était l'occasion de donner une impulsion aux parlements pour qu'ils prennent des mesures plus énergiques en faveur de l'égalité des sexes. Elle a exhorté les parlementaires à protéger les droits des personnes tant en ligne que hors ligne et à se pencher sur les défis que pose le progrès technologique. Elle a mis l'accent sur les écarts entre les sexes qui existent en matière d'accès à la technologie et de violence en ligne. Enfin, elle a appelé les parlements à se référer au [Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre](#)<sup>1</sup> (adopté en 2012) et à la Déclaration de Kigali intitulée [Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique](#) (adoptée à la 145<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP) pour se transformer et montrer l'exemple en tant qu'institutions sensibles au genre.

**M. D. Pacheco** (Président de l'UIP) a félicité les femmes parlementaires pour le courage avec lequel elles défendent les droits des femmes, malgré les menaces de violence auxquelles elles sont confrontées. Il a souligné que les parlements devaient amener les gouvernements à répondre de l'égalité des sexes, y

---

*"Il faut que davantage d'hommes parlementaires promeuvent les droits et la représentation des femmes en politique, car la démocratie n'est possible que si chaque individu a le sentiment que son parlement le représente."*

*- M. D. Pacheco, Président de l'UIP*

---

compris dans les politiques liées à la technologie. La technologie a aidé les parlementaires à travailler plus efficacement pendant la pandémie et à communiquer avec leurs électeurs. Toutefois, avec les réseaux sociaux, les femmes parlementaires sont aujourd'hui davantage exposées à la violence sexiste et au harcèlement. M. Pacheco a appelé les parlementaires à aborder cette question de manière transparente et à demander des comptes aux auteurs de ces actes et aux entreprises de médias sociaux.

**Mme S. Hendriks** (Directrice de la Division des programmes, des politiques et des affaires intergouvernementales, ONU Femmes) a souligné l'importance du thème prioritaire de la 67<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme pour l'établissement d'un cadre normatif mondial pour l'égalité des sexes, la technologie et l'innovation. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) en mettant en avant la façon dont la technologie et la transformation numérique affectent de manière disproportionnée les femmes et les filles. Se référant au rapport du Secrétaire général de l'ONU sur le thème prioritaire de la 67<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme, Mme Hendriks a relevé quatre points essentiels sur lesquels les parlementaires doivent se pencher : 1) garantir l'égalité pour tous en matière d'accès et de compétences numériques, 2) créer des millions d'emplois décents pour les femmes et les hommes, sur un pied d'égalité, dans la conception, le développement et le déploiement des technologies, 3) promouvoir

---

<sup>1</sup> Le plan d'action est un document d'orientation qui présente la vision et les engagements politiques de l'UIP et de ses Membres pour des parlements sensibles au genre.

la production et l'utilisation de données sensibles au genre, et 4) mettre fin à la violence sexiste facilitée par la technologie. Elle a exhorté les parlementaires à donner suite aux accords conclus lors de la réunion et à veiller à ce que les futurs débats parlementaires abordent ces questions.

## Séance 1 : Autonomiser les femmes et les filles grâce à la technologie, y compris dans les processus décisionnels<sup>2</sup>

### Résumé

Les participants se sont penchés sur les moyens de mettre la technologie au service de l'égalité des sexes dans divers domaines, notamment l'éducation, l'économie et la prise de décisions politiques. Ils ont eu un échange sur ce qui a été fait au niveau national pour favoriser l'égalité d'accès à la technologie, former davantage les femmes et les filles aux sciences, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques (STIM), et faciliter l'accès des femmes au marché du travail. Ils ont également discuté de la manière dont la technologie peut faire progresser l'égalité des sexes au sein des parlements et permettre aux parlementaires de mieux communiquer avec leurs électeurs.

**Mme N. Ameline** (membre du Comité CEDEF) a fait remarquer que des préjugés sexistes d'un autre temps influaient sur les nouveaux systèmes technologiques. Elle a appelé à l'élaboration de politiques globales qui mettent en lien l'égalité des sexes et les technologies modernes, afin de résorber la fracture numérique entre les sexes. Une nouvelle "chaîne de valeur" doit être créée pour que l'inclusion sociale, la parité et l'égalité soient systématiquement prises en compte dans l'IA et d'autres technologies. Elle a cité en exemple la charte pour une IA inclusive adoptée en 2020 par le [Groupe Orange](#) en France. Les parlementaires peuvent renforcer la gouvernance technologique en élaborant des lois porteuses de changement et en proposant des formations sur les cadres de protection des droits de l'homme tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Elle a invité les parlements à élaborer une "cartographie numérique" complète en vue de renforcer le rôle économique des femmes tout en évitant qu'elles ne subissent des revers dans l'accès à la terre ou au crédit. Les parlementaires doivent s'efforcer en priorité d'accélérer les progrès en s'engageant dans un mouvement mondial et appeler l'attention sur la future Recommandation générale sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de prise de décisions (Recommandation générale n° 40).

---

*"La technologie est trop importante pour être le fait des seuls technologues : les équipes doivent réunir différentes façons de penser, expériences et personnes, notamment des sociologues, des anthropologues, des scientifiques et des technologues."*

- Mme C. Kraft Buchman, Women at the Table

---

**Mme C. Kraft Buchman** (Directrice générale et fondatrice de *Women at the Table*) a souligné la nécessité pour les législateurs et les décideurs de repenser les systèmes publics afin que ceux-ci donnent la priorité

---

<sup>2</sup> L'enregistrement est disponible ici : [media.un.org/en/asset/k1p/k1pv5bcopr](https://media.un.org/en/asset/k1p/k1pv5bcopr).

à l'inclusion sociale. Les parlementaires peuvent se servir de la technologie pour répartir les ressources de manière plus équitable, par exemple dans les systèmes de retraite et dans les universités. Les politiques en matière de marchés publics peuvent donner une impulsion aux entreprises technologiques dirigées par des femmes et promouvoir des équipes pluridisciplinaires. Les législateurs doivent également contribuer à la mise en place d'un système éducatif qui engendre des personnes capables de résoudre des problèmes et de concevoir des systèmes. Le seul fait de garantir l'accès à la technologie ne suffit pas pour combler les écarts entre les sexes et la fracture numérique. Les parlementaires peuvent faire pression pour que la réglementation relative au discours de haine fasse porter une plus grande responsabilité aux personnes qui créent ou utilisent des algorithmes.

---

*"La protection de la vie privée et la protection des droits de l'homme ne devraient pas être incompatibles... Les entreprises travaillent sur la base de principes axés sur le profit, mais gouverner une société, c'est créer un cadre qui convienne à tous et qui apporte une valeur ajoutée."*

*- M. B. Glavašević, parlementaire, Croatie*

---

**M. B. Glavašević** (parlementaire, Croatie) a souligné que les parlements devaient faire en sorte que les

---

*"Les parlements hybrides appellent à passer à une nouvelle façon de pratiquer la démocratie, laquelle est plus efficace sur le plan économique, permet une participation plus souple et donne aux citoyens les moyens de repenser le mode de fonctionnement des parlements."*

*- M. A. Williamson, UIP*

---

entreprises technologiques soient réglementées, car ce qui se passe en ligne coexiste avec les "réalités hors ligne" et les influence. Il a fait remarquer que de nombreux parlements manquaient de connaissances en matière de technologie. Il faut par ailleurs veiller, par le biais de la législation, à ce que les entreprises technologiques et de médias sociaux soient dotées d'une gouvernance sensible

au genre. Les algorithmes développés par les entreprises doivent être transparents, tout comme leurs budgets. En outre, l'IA et l'apprentissage automatique, qui peuvent conduire à une discrimination involontaire, doivent être réglementés. Compte tenu du phénomène de "vengeance pornographique" et du recul des droits en matière de santé sexuelle et reproductive, les lois sur la protection des données ainsi que les codes pénaux doivent être renforcés en vue de protéger les droits des femmes et des filles. M. Glavašević a également proposé que les parlementaires s'associent au niveau mondial pour promouvoir les algorithmes à source ouverte, et a rappelé aux législateurs que la protection de la vie privée et la protection des droits de l'homme ne devraient pas entrer en conflit. Lorsque les deux principes ne sont pas compatibles, les parlementaires doivent intervenir et créer un cadre qui convienne à tout le monde.

**M. A. Williamson** (Chercheur principal, CIP, UIP) a expliqué que les parlements hybrides, qui combinent des activités à distance et des activités en présentiel, aidaient les parlementaires à faire progresser l'égalité des sexes et à accomplir leurs tâches. Ils leur permettent de mieux concilier travail et responsabilités familiales, et assurent une plus grande participation des législateurs en situation de handicap ou issus de circonscriptions isolées. Les environnements de travail hybrides montrent aux groupes sous-représentés que les parlements peuvent changer et œuvrer au service de tous, et

promouvoir ainsi une démocratie plus flexible et plus inclusive. Les parlementaires doivent permettre à tous les membres de la société de s'exprimer sur un pied d'égalité et créer des espaces sûrs et inclusifs au sein des parlements afin d'améliorer la représentation et la législation.

**Mme M.J. Pizarro Rodríguez**

(sénatrice, Colombie) a déclaré que la révolution numérique avait ébranlé la confiance du public. Elle a expliqué que la Colombie s'efforçait de garantir un accès à Internet égal pour tous, précisant qu'actuellement, seuls 52 % des habitants des zones urbaines y ont

---

*"L'un des enseignements majeurs que nous avons tirés de la pandémie de COVID-19 est qu'Internet est un service public essentiel, et donc que l'accès à ce service est un droit fondamental."*

*- Mme M.J. Pizarro Rodríguez, sénatrice, Colombie*

---

accès, un chiffre qui tombe même à 7 % dans d'autres régions. La pandémie de COVID-19 a fait ressortir qu'Internet est un service public essentiel et que l'accès à ce service est un droit fondamental. En Colombie, les membres du Congrès ont travaillé à distance pendant la pandémie, mais les femmes parlementaires vivant dans des zones reculées se sont heurtées à des difficultés en raison de leur accès limité à Internet, de la nécessité de partager leurs appareils avec d'autres personnes et de questions de sécurité. Elle a fait remarquer que les femmes féministes et actives dans la vie publique devaient de plus en plus souvent faire face à des réactions négatives en ligne, et notamment à des contenus sexuellement explicites. Soulignant que la Colombie était en train d'écrire l'histoire avec l'introduction d'un projet de loi sur la violence en ligne à l'encontre des femmes, elle a déclaré que les parlementaires devaient faire progresser l'égalité des chances pour tous, tant en politique que dans la vie publique.

**Débat :**

Des parlementaires issus de différents pays<sup>3</sup> se sont penchés sur la nécessité de parvenir à l'égalité des sexes dans les secteurs des STIM et de la technologie, et sur les défis à relever pour mettre fin à la discrimination et à l'exclusion fondées sur le genre. Certains pays (par ex. le Mexique) envisagent d'adopter une législation en vue de renforcer les capacités des femmes dans le domaine de la technologie, tandis que d'autres (par ex. la République de Corée) encouragent l'apprentissage des sciences et de l'ingénierie en proposant des aides financières et des soutiens à la formation. Dans plusieurs pays (par ex. au Pakistan), mettre Internet à la disposition de tous et offrir à un accès à la technologie dans les écoles reste une gageure.

Les parlementaires ont souligné l'importance de renforcer la présence des femmes dans la prise de décision, y compris en matière de technologie. Ils ont insisté sur la nécessité de parvenir à une meilleure compréhension, au niveau politique, de la complexité des facteurs culturels liés au genre, qui jouent un rôle important pour que les politiques sociales axées sur les besoins s'attaquent aux défis numériques.

Les participants ont également fait part de leurs préoccupations concernant le cyberharcèlement, la violence et les infractions en ligne à l'encontre des femmes et des filles. Ils ont souligné la nécessité d'adopter des lois et d'autres dispositions visant à sécuriser le cyberspace pour les femmes et les filles,

---

<sup>3</sup> Par ordre d'intervention : Canada, Italie, Mexique, République de Corée, Royaume-Uni, France, Maroc, Pakistan, Belgique, Allemagne, Uruguay, Serbie et Malawi.



et à promouvoir l'accès des femmes à la technologie et à Internet. Ils ont reconnu la difficulté de concilier la protection des femmes contre la violence et la protection de la vie privée, et donc de promulguer des lois visant à réduire les préjugés, les discours de haine et le harcèlement à l'encontre des femmes sur Internet. Les fortes résistances idéologiques et religieuses à l'utilisation de la technologie pour la planification familiale constituent également un défi à cet égard.

De nombreux participants ont souligné que la législation visant à réglementer le cyberspace ne devait en aucun cas compromettre la liberté d'expression et le droit à la vie privée.

La question de la capacité des parlements à s'adapter à de nouvelles réalités engendrées par des crises, à commencer par la pandémie de COVID-19, a été soulevée. Tout en soulignant que la technologie n'est pas une panacée, les participants se sont demandé dans quelle mesure elle peut contribuer à renforcer les parlements et à les rendre plus démocratiques, plus ouverts et plus sensibles au genre. Les participants ont fait remarquer que la transformation numérique des parlements, avec notamment la généralisation de la participation et du vote à distance, offrait des perspectives intéressantes pour l'autonomisation politique des femmes. Des parlementaires (d'Uruguay, d'Allemagne et de Belgique, entre autres) ont souligné la nécessité, en vue de favoriser l'autonomisation, de tirer parti des possibilités offertes par les nouveaux outils numériques, en plus des outils généralement utilisés pour promouvoir la parité au parlement, tels que l'introduction de quotas de genre ambitieux, la budgétisation sensible au genre, l'amélioration de l'accès des citoyens au processus décisionnel et la représentation égale des femmes à tous les niveaux dans les partis politiques.

#### **Enseignements tirés :**

- Faire en sorte que davantage de femmes se forment aux STIM doit être un objectif politique structurel. Cette formation est en effet indispensable pour permettre aux femmes de devenir des leaders en matière de technologie, de s'autonomiser dans ce secteur et de contribuer à l'élaboration de stratégies de développement technologique sensibles au genre.
- L'accès sans entrave à un Internet de qualité est de plus en plus considéré comme un droit plutôt que comme un privilège. Pour autonomiser les femmes, en particulier celles qui vivent en milieu rural et qui sont marginalisées, il est essentiel que les efforts visant à améliorer la fourniture de services et les infrastructures Internet intègrent une dimension de genre.
- Les problèmes de sécurité dans le cyberspace ne sont pas les mêmes pour les hommes et les femmes. Ils entravent fortement les possibilités d'autonomisation des femmes et des filles.
- Les préjugés sexistes continuent de contaminer les nouveaux écosystèmes technologiques. Il convient par conséquent d'élaborer des politiques intégrées et des plans nationaux qui mettent en lien l'égalité des sexes et les technologies modernes et contribuent ainsi à combler le fossé numérique entre les filles et les garçons. Pour ce faire, il sera nécessaire de créer une nouvelle "chaîne de valeur" qui intègre systématiquement l'inclusion sociale, la parité et l'égalité dans l'IA et les autres technologies actuelles et futures.
- Les nouvelles technologies peuvent fortement contribuer à la mise en place et au renforcement de structures parlementaires participatives et sensibles au genre. Elles permettront une plus grande représentation des femmes en politique, et notamment aux postes de responsabilité, étant donné que ce seront probablement

surtout les femmes qui tireront profit de ces structures.

**Recommandations pour les parlementaires et les parlements :**

- ✓ Offrir aux parlementaires une formation sur les cadres de protection des droits de l'homme et élaborer une "cartographie numérique" afin d'exploiter les nouvelles technologies pour l'avancement économique des femmes tout en les protégeant contre les revers.
- ✓ Faire en sorte que les parlementaires s'engagent dans un mouvement mondial qui vise en priorité à accélérer les progrès en matière d'égalité des sexes et de représentation et inclusion politiques des femmes en exploitant les possibilités offertes par la technologie.
- ✓ Mettre à profit les politiques en matière de marchés publics pour donner une impulsion aux entreprises technologiques dirigées par des femmes et promouvoir des équipes pluridisciplinaires.
- ✓ Contribuer à la mise en place d'un système éducatif qui engendre des personnes capables de résoudre des problèmes et de concevoir des systèmes, indépendamment de la discipline étudiée, pour que le monde soit prêt face aux nouvelles technologies.
- ✓ Lutter contre les discours de haine en ligne et faire pression pour que chaque personne qui crée ou utilise un algorithme soit tenue responsable de ce qui en est fait.
- ✓ Réglementer l'IA et l'apprentissage automatique afin d'éviter que des membres de groupes sociaux spécifiques ne soient victimes de discrimination.
- ✓ Renforcer les lois sur la protection des données ainsi que les codes pénaux pour protéger les droits des femmes et des filles, en particulier dans le contexte de la vengeance pornographique et du recul des droits en matière de santé sexuelle et reproductive.
- ✓ Promouvoir les algorithmes à source ouverte et faire en sorte que la gouvernance des entreprises technologiques et de médias sociaux soit davantage sensible au genre.
- ✓ Favoriser les parlements hybrides, car ceux-ci font progresser l'égalité des sexes en facilitant la participation des législateurs en situation de handicap, ayant des responsabilités familiales ou issus de circonscriptions isolées.
- ✓ Faire des parlements des espaces sûrs et inclusifs. Plus un parlement est diversifié, plus il produira une législation solide, y compris en matière de technologies numériques.

## Séance 2 : S'attaquer à la violence sexiste en ligne et facilitée par la technologie, y compris dans les sphères publique et politique<sup>4</sup>

### Résumé

La séance s'est concentrée sur la contribution que peuvent apporter les parlements à la lutte contre la violence et la discrimination en ligne à l'encontre de femmes parlementaires et membres du personnel parlementaire, en adoptant des réformes juridiques et en créant des synergies avec les organisations de défense des droits des femmes et les entreprises technologiques. Les intervenants ont eu un

<sup>4</sup> L'enregistrement est disponible ici : [media.un.org/en/asset/k1f/k1froskdo9](https://media.un.org/en/asset/k1f/k1froskdo9).

échange sur ce qui a été fait en matière de législation, de collaboration avec les organisations de défense des droits des femmes, de responsabilisation des entreprises technologiques et de lutte contre la violence à l'encontre des parlementaires et membres du personnel parlementaire. Lors du débat, les participants ont présenté des modèles pour l'élaboration de lois et de politiques sur la sécurité en ligne. Ils ont souligné la nécessité d'un engagement actif des parlements et des entreprises technologiques pour combattre la violence faite aux femmes et aux filles dans l'environnement numérique.

**La Présidente**, Mme L. Quartapelle (parlementaire, Italie), a ouvert la séance en évoquant les histoires tragiques de deux jeunes Italiennes, Tiziana Cantone et Carolina Picchio, qui ont toutes deux mis fin à leurs jours après avoir été victimes de violences sexuelles en ligne. Le Parlement italien a promulgué, en 2019, une [loi](#) sur la "vengeance pornographique" à la mémoire de Tiziana, et, en 2021, une [loi](#) pour la prévention de la cyberintimidation à la mémoire de Carolina. Ces deux histoires ont rappelé aux parlementaires qu'en légiférant pour protéger les droits des femmes et des filles, ils ont un impact sur la vie des gens. Mme Quartapelle a souligné qu'au-delà des lois, nous avons besoin de politiques et d'un dialogue public sur les liens entre la technologie et la violence sexiste, et sur les mesures que peuvent prendre les législateurs et les responsables politiques dans le cadre de leurs mandats pour que les pratiques comme celles dont ces deux femmes ont été victimes soient sanctionnées.

**Mme R. Alsalem** (Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences), s'exprimant par message vidéo, a félicité ONU Femmes et l'UIP d'avoir fait de l'égalité des sexes une priorité et de s'attaquer en particulier à la violence faite aux femmes en politique et dans l'environnement numérique. Elle a souligné la gravité de la violence sexiste et facilitée par la technologie et son impact sur divers groupes de femmes. Elle a mentionné à cet égard un rapport thématique présenté en 2018 au Conseil des droits de l'homme de l'ONU ([A/HRC/38/47](#)) ainsi que le rapport de la [Plateforme des mécanismes d'experts indépendants sur l'élimination de la discrimination et de la violence à l'égard des femmes](#), qui soulignent tous les deux la nécessité d'examiner la question de la violence en ligne à l'encontre des femmes et des filles sous l'angle des droits humains. Elle a relevé que plusieurs pays soutenaient son mandat, notamment l'Australie, le Canada et les Philippines, qui ont adopté une législation spécifique pour lutter contre la violence en ligne. Son mandat consiste à promouvoir l'égalité des sexes dans tous les aspects de la vie, y compris dans les structures de décision politique et dans les conseils d'administration des entreprises, et à combattre la violence en ligne à l'encontre des femmes et des filles. Mme Alsalem a souligné l'importance de mettre fin aux discours de haine et à l'incitation à la violence, d'améliorer les mécanismes de protection des personnes survivantes et de faire en sorte que les hommes politiques appliquent une tolérance zéro envers la violence fondée sur le genre. Elle a

---

*"C'est en s'attachant à réaliser l'égalité des sexes dans tous les aspects de la vie, y compris dans les structures de décision politique et dans les conseils d'administration des entreprises, que l'on donnera à cette question toute l'importance qu'elle mérite."*

*- Mme R. Alsalem, Rapporteuse spéciale de l'ONU*

---

indiqué que le projet de loi du Royaume-Uni sur la sécurité en ligne<sup>5</sup> représentait un pas en avant et un exemple à suivre à cet égard.

**Mme K. Sherwin** (Chargée principale de la stratégie et de l'engagement, Plan International) a déclaré que les parlementaires devaient s'assurer le concours de femmes et de filles pour élaborer des politiques relatives à la violence en ligne. De nombreuses filles vont sur Internet pour s'exprimer et se renseigner, mais elles se heurtent au harcèlement sexiste et certaines n'ont que 8 ans quand elles y sont confrontées pour la première fois. Par conséquent, la première étape dans la lutte contre la violence sexiste en ligne consiste à reconnaître que les filles, en particulier les adolescentes, sont touchées de manière disproportionnée. Mme Sherwin a exhorté les parlementaires à protéger les filles contre la violence et à promouvoir leur droit d'accéder à l'information. Il est primordial de soutenir les organisations et les réseaux de femmes et de filles, notamment sur le plan financier, et de veiller à ce que les lois en la matière soient élaborées après que des filles et des groupes de filles de la société civile ont été consultés et sur la base des perspectives recueillies à cette occasion.

**Mme R. Kuperberg** (Chercheuse indépendante) a souligné que les entreprises technologiques devaient être plus transparentes et donner accès à leurs données afin d'aider les législateurs à lutter contre la violence en ligne à l'encontre des femmes. Elle a également rappelé l'importance de protéger et de soutenir le personnel parlementaire. Les législateurs doivent accorder une attention particulière à la violence envers les femmes parlementaires et les femmes dans l'espace public. Les législations et les politiques visant à mettre fin à la violence

---

*"Les parlementaires ont été réticents à légiférer sur la violence faite aux femmes en politique, préférant se pencher sur la violence faite aux femmes et aux filles d'une manière générale. Mais ces deux problèmes sont intimement liés : les filles sont réduites au silence en ligne et décident plus tard de ne pas participer à la vie politique."*

*- Mme R. Kuperberg, Chercheuse indépendante*

---

faite aux femmes en politique doivent accorder une place centrale au principe d'intersectionnalité et tenir compte des coûts – financiers, psychologiques, physiques et en termes de temps – que cette violence induit pour les femmes. Les femmes et les filles sont souvent encouragées à prendre des mesures ponctuelles pour mettre fin aux abus dont elles sont victimes, mais il incombe aux législateurs d'élaborer des politiques pour prévenir et punir ces abus. Elle a fait remarquer qu'il ne suffisait pas d'ajouter le terme "numérique" dans les politiques existantes. En effet, les préjugés sexistes qui contaminent les algorithmes font partie intégrante des systèmes dont les entreprises technologiques sont responsables. Enfin, elle a souligné que tous les pays étaient concernés par la violence en ligne et qu'une solution mondiale était nécessaire pour que les responsables soient confondus par-delà les frontières.

**Mme N. Lugangira** (parlementaire, République-Unie de Tanzanie) a relevé que l'on attendait des femmes parlementaires qu'elles tolèrent les mauvais traitements et les atteintes dont elles sont victimes, y compris en ligne, mais que le fait d'être parlementaire ne justifiait pas d'être soumise à de telles violences. Ces violences sont souvent liées aux clivages qui existent entre les partis. Il est essentiel que les femmes

---

<sup>5</sup> Voir [bills.parliament.uk/bills/3137](https://bills.parliament.uk/bills/3137) (page consultée le 15 mai 2023).

actives en politique soient solidaires entre elles et donc qu'elles fassent fi de ces clivages. Les organisations nationales et internationales doivent dénoncer la violence et soutenir les efforts déployés pour y mettre fin. Elle a déclaré que la législation et en particulier un modèle de loi en la matière seraient utiles pour réglementer le secteur du numérique.

**Mme F. Fitzgerald** (membre du Parlement européen) a souligné que la violence et la discrimination fondées sur le genre qui s'opèrent en ligne et par le biais de la technologie, ainsi que les menaces

---

*"La violence et la discrimination fondées sur le genre qui s'opèrent en ligne et par le biais de la technologie, ainsi que les menaces auxquelles les femmes parlementaires sont de plus en plus souvent confrontées sur Internet, dissuadent les femmes de se présenter aux élections et compromettent ainsi la démocratie. Les parlements doivent prendre cette question au sérieux sur le plan politique."*

*- Mme F. Fitzgerald, membre du Parlement européen*

---

auxquelles les femmes politiques sont de plus en plus souvent confrontées sur Internet, dissuadent les femmes de se présenter aux élections et compromettent ainsi la démocratie. Les parlements doivent prendre l'initiative à leurs plus hauts échelons d'adopter des politiques prônant une tolérance zéro envers ce type de comportement. En outre, les commissions doivent veiller à ce que les parlementaires et le personnel parlementaire puissent signaler tout abus

rapidement et en toute sécurité. Elle a indiqué que l'Union européenne et en particulier le Parlement européen avaient adopté plusieurs outils pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment une nouvelle directive sur la lutte contre la traite des êtres humains qui prévoit des dispositions législatives visant à ériger en infractions pénales la traque en ligne, le harcèlement, l'incitation à la violence et à la haine, ainsi que la complicité et la participation à divers actes de cybercriminalité. Les parlements doivent adopter des stratégies multidimensionnelles pour promouvoir des programmes de sensibilisation et d'action positive et s'assurer le concours des entreprises technologiques en tant que partenaires responsables pour faire en sorte que l'IA cesse de reproduire et perpétuer les inégalités sociales existantes.

### **Débat :**

Des parlementaires du monde entier ont eu un échange sur ce qui a été fait dans leurs pays en matière de législation, de normes et de prévention face à la violence faite aux femmes et aux filles dans l'environnement numérique<sup>6</sup>. Ils ont évoqué plusieurs difficultés communes, notamment celle de concilier la liberté d'expression, le droit à la vie privée et le droit de vivre à l'abri de la violence (par ex. au Canada), le faible taux de signalement des cas de violence en ligne (par ex. au Maroc) et l'inefficacité des enquêtes sur les infractions sexuelles commises en ligne contre des enfants et des jeunes (par ex. en République de Corée). Ils se sont penchés sur la coordination et l'harmonisation des mesures législatives visant à lutter contre la violence d'une manière générale et en particulier sur Internet. Relevant que la violence empêche

---

<sup>6</sup> Par ordre d'intervention : Kenya, Canada, Pakistan, Maroc, Mexique, République de Corée, Italie, France, Pays-Bas, Allemagne, Portugal, Belgique, Seychelles, Royaume-Uni, Guinée, Ouganda, Burkina Faso et Portugal.

les femmes de se développer (par ex. au Maroc), ils ont appelé à ce que ces mesures soient en effet coordonnées et unifiées.

Les participants ont mis en commun les solutions innovatives que leurs pays ont adoptées pour lutter contre le harcèlement en ligne, notamment une loi type contre la violence en ligne (au Mexique), une loi visant à faire cesser la sollicitation d'enfants à des fins sexuelles sur Internet (en République de Corée), et une législation et des normes plus larges pour prévenir la violence faite aux femmes et aux filles dans l'environnement numérique, en vertu desquelles la cyberintimidation et le harcèlement en ligne sont considérés comme des crimes et les autorités nationales sont chargées d'enquêter sur la cybercriminalité et de la punir (au Pakistan).

Les parlementaires ont également fait part des expériences de leurs pays en matière de violence facilitée par la technologie contre les femmes et les filles, et notamment contre les femmes politiques. De nombreuses femmes n'osent pas s'exprimer en ligne, ce qui porte atteinte à leur liberté d'expression et à leurs droits politiques (par ex. au Kenya). Ils ont proposé que des dispositions juridiques soient introduites pour que les actes de violence en ligne commis dans le cadre d'élections soient considérés comme des infractions dans tous les pays.

La question de la pornographie a été soulevée à de nombreuses reprises au cours du débat. Les parlementaires ont souligné l'importance de renforcer, par des moyens légaux, la vérification de l'âge des utilisateurs de différentes plateformes (par ex. au Canada). S'agissant de la diffusion non consentie de contenus à caractère sexuel, les participants ont évoqué des cas concrets de femmes qui ont été stigmatisées durant toute leur vie ou qui se sont suicidées après avoir été victimes de cette pratique.

De nombreux parlementaires ont souligné la nécessité de créer de larges coalitions entre les acteurs sociaux, les parlements et les entreprises technologiques en vue de stimuler le changement en matière de sûreté, de sécurité, de harcèlement et de cybercriminalité. Convaincus que les criminels profitent toujours des insuffisances de l'action publique, ils ont insisté sur la nécessité de donner plus de flexibilité aux institutions législatives et répressives face aux auteurs de ces actes.

**Enseignements tirés :**

- La transformation numérique et la connectivité facilitent la violence et la cybercriminalité, ce qui a un impact majeur sur le bien-être des personnes et des conséquences indéniables sur la sécurité en ligne des femmes et des filles.
- Les contenus pornographiques peuvent être le résultat d'actes criminels qui échappent largement aux contrôles. La légalité des sources ainsi que le consentement des personnes impliquées sont rarement vérifiés. De nombreuses plateformes numériques n'appliquent aucun pare-feu pour bloquer ces contenus criminels, tandis que les personnes exploitées sexuellement n'ont pas leur mot à dire, ne sont souvent pas conscientes du fait qu'elles sont exploitées et peuvent être stigmatisées durant toute leur vie.
- Il est difficile de retracer une empreinte numérique. La mise en place d'un cadre juridique solide pour prévenir la cybercriminalité, qui a des conséquences différenciées selon le genre, doit être un objectif politique prioritaire. Les parlements et les acteurs politiques ne doivent pas sous-estimer les dangers qui existent dans le cyberspace, car les paroles peuvent conduire à des actes et tout ce qui se passe en ligne peut se concrétiser un jour.

- Les débats politiques et l'élaboration des lois doivent avoir pour fil conducteur une vigilance constante face aux avancées technologiques et à la cybercriminalité. Ils doivent faciliter un dialogue politique suivi sur le renforcement des cadres juridiques et veiller à ce que la dimension sexospécifique de la violence en ligne et de la cybercriminalité soit prise en compte.
- Le harcèlement et la violence en ligne visant les femmes politiques doivent être considérés comme des actes complexes de délégitimation visant à dissuader les femmes actives en politique ou désireuses de se lancer dans ce domaine. Les hommes politiques ont un rôle essentiel à jouer en s'abstenant d'attaquer ces femmes et de faire preuve de misogynie.

**Recommandations pour les parlementaires et les parlements :**

- ✓ Élaborer des politiques et promouvoir un dialogue public sur les liens entre la technologie et la violence sexiste et sur les mesures que peuvent prendre les législateurs et les responsables politiques dans le cadre de leurs mandats pour prévenir et sanctionner les actes de violence en ligne.
- ✓ Protéger les filles contre la violence et promouvoir leur droit d'accéder à l'information. Il s'agit de combler les lacunes juridiques existantes, de lever les obstacles qui empêchent les victimes de signaler les cas de violence, de poursuivre les infractions numériques et de tirer des enseignements des avancées réalisées par d'autres pays dans la lutte contre la violence en ligne à l'encontre des femmes et des filles.
- ✓ Soutenir les organisations et les réseaux de femmes et de filles, en particulier sur le plan financier, et veiller à ce que les lois en la matière soient élaborées après que des femmes et des filles dans la société civile ont été consultées et sur la base des perspectives recueillies à cette occasion.
- ✓ Obliger légalement les entreprises technologiques à être plus transparentes et à donner accès à leurs données afin d'aider les législateurs à lutter contre la violence en ligne à l'encontre des femmes.
- ✓ Veiller à ce que les femmes et les filles aient accès à des mécanismes de protection et à ce que les coûts liés au signalement des cas de violence soient réduits ou éliminés afin que les femmes n'aient pas à assumer ce fardeau.
- ✓ Faire en sorte que les parlements et les institutions publiques en général protègent davantage les femmes en politique contre les actes de violence en appliquant des cadres répressifs stricts ainsi qu'une tolérance zéro, et ce dès le plus haut niveau politique.
- ✓ Pour mettre fin à la violence faite aux femmes en politique, s'assurer que les législations et les politiques accordent une place centrale au principe d'intersectionnalité et tiennent compte des coûts – financiers, psychologiques, physiques et en termes de temps – que cette violence induit pour les femmes.

## Nouvelles données et ressources concernant la représentation des femmes dans la prise de décisions politiques

### Résumé

Les participants ont été informés des données et ressources les plus récentes concernant les femmes en politique et les quotas de genre, telles que le rapport de l'UIP intitulé *Les femmes au parlement en 2022 : Regard sur l'année écoulée*, la carte UIP-ONU Femmes sur les *Femmes en politique : 2023*, le

portail de l'ONU sur les quotas de genre et une application qui suit la représentation et la participation des femmes lors d'événements et en matière de prise de décision.

**Mme P.A. Torsney** (Cheffe du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU à New York) a présenté deux publications récentes : le rapport de l'UIP intitulé [Les femmes au parlement 2022 : Regard sur l'année écoulée](#), ainsi que la carte créée par l'UIP et ONU Femmes sur les [Femmes en politique : 2023](#), qui fournit de nouvelles données sur les femmes occupant des postes de direction et dans les parlements nationaux au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ces données montrent que les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux de prise de décision dans le monde et que la parité entre les sexes dans la vie politique est loin d'être atteinte.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- 11,3 % des pays ont une femme chef d'État (17 pays sur 151, hors systèmes monarchiques).
- 9,8 % des pays ont une femme à la tête du gouvernement (19 pays sur 193).
- Les femmes représentent 22,8 % des ministres des gouvernements dans le monde.
- Dans 13 pays, 50 % ou plus de femmes sont à la tête de ministères.
- Les femmes dirigent principalement les domaines liés à l'égalité des sexes, aux affaires de la famille et aux affaires sociales. Elles ne représentent que 12 % des ministres en charge des portefeuilles de la défense et 8 % des portefeuilles des transports.
- La proportion de femmes dans les parlements nationaux est de 26,5 % (toutes chambres confondues).
- On compte 22,7 % de femmes présidentes de parlement dans le monde.
- La proportion de femmes à la tête des commissions sur l'égalité des sexes est de 65,9 %, un chiffre qui passe à 12,2 % pour les commissions de la défense.
- Pour la première fois, aucun parlement dans le monde ne compte aucune femme, et la diversité et la représentativité des femmes parlementaires n'ont jamais été aussi grandes qu'aujourd'hui dans les parlements nationaux.
- Toutefois, la croissance de +0,4 point enregistrée l'année dernière est la plus faible depuis six ans. À ce rythme, il faudra encore 80 ans pour atteindre la parité dans les parlements.
- Les pays appliquant des quotas ont élu près de 30,9 % de femmes parlementaires, contre 21,2 % dans les pays sans quotas.



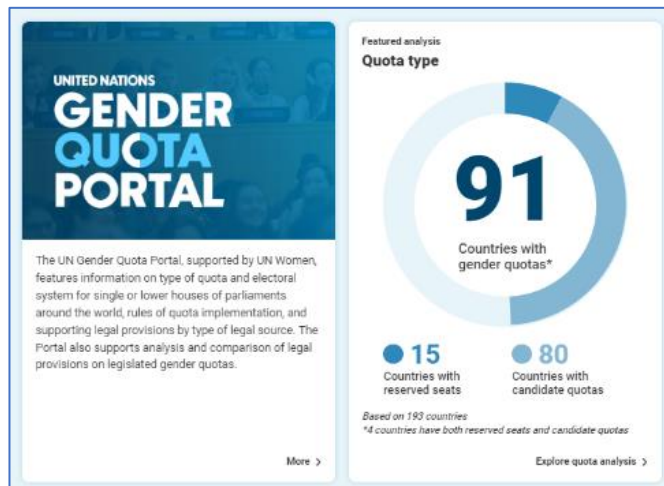
Téléchargez la carte : <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2023/03/women-in-politics-map-2023>.

Lisez le communiqué de presse et l'analyse : <https://www.ipu.org/fr/node/12135>.

Consultez le rapport de l'UIP sur Les femmes au parlement en 2022 : <https://www.ipu.org/fr/actualites/communiqués-de-presse/2023-03/nouveau-rapport-de-luip-la-diversité-des-femmes-parlementaires-na-jamais-ete-aussi-grande>.



**Mme L. Ackar** (Spécialiste des politiques en matière de participation politique, ONU Femmes) a présenté le [portail de l'ONU sur les quotas de genre](#), le premier pôle d'information au niveau mondial sur les quotas de genre fixés par la loi. Ce portail est une ressource publique gratuite destinée aux législateurs, aux chercheurs et aux spécialistes qui préconisent, conçoivent et étudient les quotas pour faire progresser la représentation politique des femmes. Il vient appuyer les efforts déployés par les Nations Unies pour promouvoir et renforcer l'application de quotas de genre au niveau national. Il apporte également une contribution essentielle à la mise en œuvre de l'Appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général de l'ONU et des objectifs énoncés dans son rapport intitulé [Notre Programme commun](#).



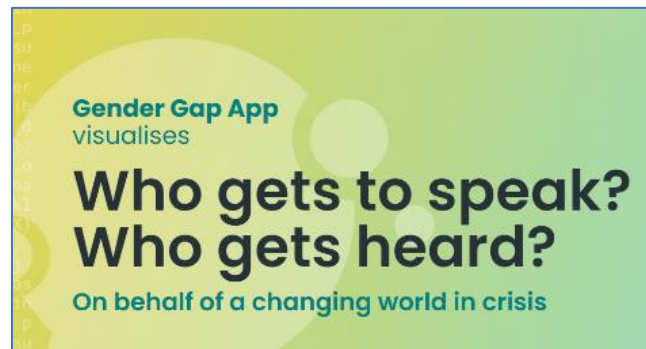
Consultez le portail de l'ONU sur les quotas de genre : <https://genderquota.org/>

Le portail fournit des informations sur les parlements nationaux des 93 pays qui appliquent des quotas fixés par la loi dans leur chambre unique ou basse<sup>7</sup>. Il présente des données sur les types de quotas en vigueur, sur les systèmes électoraux et sur les objectifs et la mise en œuvre des quotas – tels que les règles de classement/d'alternance, les sanctions et les méthodes d'attribution des sièges –, et donne un aperçu des dispositions constitutionnelles et législatives y relatives, avec des fiches par pays, des analyses et des comparaisons entre pays.

**Mme C. Kraft Buchmann** (Directrice générale et fondatrice de *Women at the Table*) a présenté l'[application sur les quotas de genre](#) (g-app), un outil qui se concentre sur deux questions principales : qui a la parole et qui est entendu au nom d'un monde en pleine mutation face aux crises qu'il traverse ? Il s'agit d'un logiciel libre conçu pour mesurer la représentation, la participation et l'influence des femmes et des jeunes lors d'événements et dans les espaces de prise de décision. Il recueille des données sur le temps de parole par sujet, les capacités et la délégation de pouvoirs dont dispose un groupe de participants à une conférence, et crée des représentations visuelles sur la base de ces données. Cet outil a été [développé conjointement](#) par *Women at the Table* et plusieurs organisations internationales basées à Genève.

<sup>7</sup> Le portail contient des données sur les pays appliquant des quotas de genre fixés par la loi uniquement au ou à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'application sur les quotas de genre se base sur deux outils pour traiter les données : un moteur de visualisation et un algorithme de modélisation des sujets. Les informations (anonymisées) sur les délégués ainsi que les transcriptions des allocutions et discussions sont traitées et mises en correspondance avec les thèmes générés par l'algorithme lors d'une conférence. Ce rapprochement permet d'obtenir non seulement des informations sur la répartition du temps de parole, mais aussi et surtout sur l'étendue, les spécificités et l'impact des interventions. Il met en relation les intervenants et les thèmes abordés et permet ainsi de déterminer, par exemple, si les femmes sont invitées à s'exprimer lorsqu'il est question de violence sexiste mais pas lorsque d'autres thèmes, comme la pauvreté alimentaire, les changements climatiques ou les questions financières, sont à l'ordre du jour.



Pour en savoir plus sur l'application sur les quotas de genre : [whogetstospeak.org](http://whogetstospeak.org)

*Women at the Table* a testé en avant-première l'application lors de plusieurs Assemblées de l'UIP et au sein de la Commission de l'ONU de la science et de la technique au service du développement, et l'a mise à l'essai au Forum de Paris sur la paix. Elle peut être utilisée notamment par les organismes des Nations Unies lors de tables rondes sur la paix et la technologie, ainsi que par les parlements pour assurer la transparence des processus démocratiques. D'après les premières données recueillies concernant le processus décisionnel, si la représentation hommes-femmes est presque équilibrée (40 % de femmes contre 60 % d'hommes), ce n'est pas le cas du temps de parole (20 % du temps alloué aux femmes contre 80 % aux hommes).

## Conclusion

**Les échanges entre les parlementaires et les intervenants ont confirmé que la technologie a un impact sur la démocratie et sur l'égalité des sexes. Ils ont considéré que les principaux défis à cet égard sont le musellement et le harcèlement des femmes en ligne, qui doivent être relevés notamment par la sensibilisation des hommes à ces questions. Des mesures doivent être prises pour protéger les droits des femmes en ligne. De plus, les participants ont souligné la nécessité de faire évoluer les procédures législatives et de veiller à ce qu'elles soient sensibles au genre, afin qu'elles ne soient pas devancées par les progrès technologiques et qu'elles profitent à tous. Ils ont également examiné les moyens pratiques de mettre la technologie au service de l'égalité des sexes tout en protégeant les droits des femmes, et ont rappelé l'importance de la diversité, de la réforme de l'éducation, de la réglementation de l'IA et des lois sur la protection des données. Ils ont par ailleurs souligné l'exigence pour les parlements de devenir des espaces sûrs pour les femmes, tant en ligne que hors ligne, l'importance de la mise en réseau et de la solidarité entre les femmes en politique, et la nécessité de suivre les progrès en matière de représentation des femmes au niveau mondial. Enfin, il a été une fois**

**de plus reconnu que les quotas sont un moyen efficace d'accroître la représentation des femmes dans les fonctions politiques.**

Les participants ont mis en lumière trois domaines principaux dans lesquels les parlements peuvent se mobiliser pour que les avancées technologiques respectent les droits des femmes et fassent progresser l'égalité des sexes :

- 1) **Les parlements doivent veiller à ce que l'innovation technologique soit menée par les femmes et contribue à leur autonomisation.** En plus d'inciter davantage de femmes à étudier les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM), on peut également adapter l'allocation des ressources ainsi que les marchés publics de manière à donner une impulsion aux secteurs d'activité dirigés par des femmes innovatrices et technologues. La technologie doit également être pilotée et conçue par des femmes si l'on veut que chacun puisse en bénéficier sur un pied d'égalité.
  
- 2) **Les parlements peuvent faire plus pour lutter contre la violence sexiste facilitée par la technologie.** Face à l'augmentation constante du sexisme et de la violence à l'encontre des femmes, les parlements ont un rôle essentiel à jouer en légiférant contre toutes les formes de discrimination, de harcèlement et d'abus, tout en veillant à ce que des mécanismes de mise en œuvre bien conçus soient en place. Ils doivent redoubler d'efforts pour lutter contre tous les types d'infractions sexuelles commises en ligne, notamment l'exploitation sexuelle, la sextorsion et la vengeance pornographique, qui ciblent principalement les femmes et les filles. La violence en ligne à l'encontre des femmes parlementaires est un obstacle majeur à la démocratie et doit être combattue par des mesures spécifiques, tant dans la loi que dans les règles de fonctionnement des parlements eux-mêmes. Les parlements peuvent contribuer à relever ces défis, par exemple en offrant à leurs membres une formation sur les cadres de protection des droits de l'homme, en réglementant le discours de haine et l'IA, en renforçant les lois sur la protection des données, en promouvant les algorithmes à source ouverte, en veillant à ce que la gouvernance des entreprises soit sensible au genre, et en soutenant, responsabilisant et consultant les organisations et les réseaux de filles et de femmes. Enfin, les hommes politiques ont un rôle essentiel à jouer en s'abstenant d'attaquer leurs homologues féminines et en appliquant une tolérance zéro envers la violence sexiste sous toutes ses formes, y compris en ligne.
  
- 3) **Les parlements doivent se familiariser davantage avec les technologies et les utiliser plus largement dans leurs travaux en vue de promouvoir l'égalité des sexes.** La pandémie de COVID-19 a révélé que les environnements de travail hybrides présentent des avantages multiples et inattendus pour les parlements. En offrant une flexibilité dans l'organisation du travail et dans leurs procédures, les parlements montrent aux groupes sous-représentés qu'ils peuvent changer et œuvrer au service de tous. De tels aménagements peuvent rapprocher les parlements des citoyens et permettre aux parlementaires de concilier leurs responsabilités familiales et politiques.

\*\*\*\*\*